

L'Informateur www.valcourt.ca



Eliformateur Magazine Municipal et Communautaire de Valcourt

Sommaire

Vie Municipale 3-6

Calendrier des collectes Permis

Sécurité Civile 10

La trousse 72h

Vie Scolaire 11

Collectes de contenants consignés

Vie Communautaire 14-15

Trousse pandémie Popotte roulante

Vie Culturelle 18-19

Musée Centre Culturel

Sport et Loisirs 14

Inscriptions aux activités

Mensuel d'information édité par la Ville de Valcourt Directrice de publication : Lydia Laquerre Infographie et régie publicitaire : Jacinthe Charron Courriel :ville.valcourt@valcourt.ca Abonnez-vous à l'infolettre au www.valcourt.ca

Prochaine séance du conseil: Le mardi 6 avril à 19h00

Considérant les demandes gouvernementales, le Conseil se fera par visioconférence. Vous pourrez écouter l'enregistrement via notre chaîne YouTube dans la semaine qui suivra. Si vous avez des questions pour les élus, veuillez les envoyer par écrit au greffe@valcourt.ca.

Prenez note que les bureaux municipaux sont fermés jusqu'à nouvel ordre pour respecter les demandes du gouvernement en lien avec la pandémie. Vous pouvez joindre nos employés par courriel, sur les heures normales de bureau. Consultez notre <u>site Web</u> pour la liste complète des courriels de nos employés.

Heures d'ouverture de vos services

Hôtel de ville : 1155, rue St-Joseph,

Valcourt, JOE 2L0

Aréna : 1111, boul. des Cyprès,

Valcourt, JOE 2L0

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 13 h

(Après-midi sur rendez-vous seulement)

Téléphone : 450 532-3313

Télécopieur : 450 532-3424

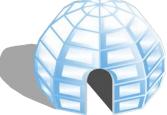
Courriel : ville.valcourt@valcourt.ca



Les bancs de neige; un terrain de jeu dangereux!

Nous avons constaté que plusieurs enfants jouaient dans les bancs de neiges formés par la déneigeuse, sur le terre-plein central du boulevard des Érables ou du boulevard des Cyprès. Que ce soit pour glisser ou construire des igloos, ces montagnes de neiges peuvent être bien attrayantes pour les petits, mais sont surtout très dangereuses! Nous demandons votre collaboration pour expliquer à vos enfants les dangers de glisser dans la rue ou de creuser des tunnels ou des igloos dans la neige. Également, nous vous demandons de veiller à ce que vos enfants évitent de s'y retrouver, principalement s'ils ne sont pas sous la surveillance directe d'un adulte. Pour glisser, nous vous invitons à vous rendre du côté du club de golf ou des glissades sécuritaires sont aménagées. Si vous ne disposez pas d'espace pour jouer dans la neige à votre résidence, vous pouvez vous rendre au parc du

Ciboulot ou au Parc Camille-Rouillard pour profiter de la belle neige!



Calendrier des collectes

Prochaines collectes:

12 mars --> Compost

18 mars --> Récupération

19 mars --> Déchets

1 avril --> Récupération

9 avril --> Déchets et compost

À compter du 9 avril, la collecte hebdomadaire du compost reprendra et ce, jusqu'au 26 novembre.

Dates importantes:

- Réouverture de l'écocentre occasionnel de Valcourt le 1er mai
- Cueillette des RDD dans la cours de l'aréna le 8 mai
- Collecte des gros rebuts le 23 juillet.

Le bilan 2020 concernant le Règlement d'économie d'eau potable est dipsonible en ligne au www.valcourt.ca





La vaccination contre la COVID-19

est en cours pour les groupes prioritaires.

Suivez la séquence de vaccination prévue en Estrie et prenez votre rendez-vous en ligne.

Québec.ca/vaccinCOVID

Si vous êtes dans l'impossibilité de le faire en ligne ou si vous éprouvez des difficultés, demandez à un proche ou appelez au 1877 644-4545.



Québec :::

Permis de construction et certificats d'autorisation

Sur le site Web Valcourt.ca, section Services aux citoyens, vous pouvez remplir, directement en ligne et dans le confort de votre foyer, une demande complète de permis ou de certificat d'autorisation pour des travaux de construction ou de rénovation.

Les formulaires, ainsi que les documents exigés et suggérés, sont adaptés au contenu de chaque type de demande. Vous pouvez ainsi joindre les documents pertinents à votre démarche.

Les formulaires papiers demeurent disponible à l'Hôtel de Ville. Afin de vous assurer un meilleur suivi, la version informatique est le mode privilégié pour toutes les demandes.

N'oubliez pas de planifier un délai de 30 jours avant l'obtention de votre permis ou certificat d'autorisation pour vos travaux. Il est de votre responsabilité d'avoir un permis valide au moment de commencer vos travaux.

Dans combien de temps aurai-je mon permis?

Les requérants qui déposent leurs demandes de permis me demandent régulièrement le délai à attendre avant l'obtention de leur autorisation. Bien que la très grande majorité des demandes sont autorisées dans un délai raisonnable, une analyse règlementaire est toujours requise pour évaluer leur conformité, préalablement à la délivrance une autorisation. Afin d'orienter rapidement les citoyens, une analyse préliminaire de la demande est réalisée dans les 5 jours suivant sa réception.

Cette analyse préliminaire vise à valider que tous les documents aient été fournis, que la demande est complète et pour informer de l'assujettissement au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou au Règlement sur les usages conditionnels, le cas échéant. Une demande incomplète est immédiatement suspendue. Ainsi, il est essentiel de bien détailler, dans votre demande, la description des travaux que vous souhaitez réaliser. Par la suite, les demandes sont traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi et selon la complexité de la demande. Les demandes complexes et celles nécessitant des autorisations additionnelles prennent plus de temps pour leur traitement. Par exemple, des délais supplémentaires sont à prévoir pour les travaux assujettis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou au Règlement sur les usages conditionnels, puisqu'une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et une autorisation additionnelle du Conseil municipal sont requises. Pour une demande complète, le délai maximal pour l'obtention de l'autorisation (ou du refus pour les demandes non conformes) est de 30 jours suivant sa réception (Articles 4.5 et 5.1 du Règlement de permis et certificats #563). Ce délai peut être prolongé que pour les demandes ayant nécessité des décisions du CCU et du conseil municipal : dans ce cas, le permis est émis après la réception de la résolution du conseil.





Exemption de certains travaux de l'obligation d'obtenir un permis

Depuis le 4 mai 2020, l'entrée en vigueur du « *Règlement 563-7 amendant le règlement de permis et certificats numéro 563* » exempte certains travaux d'entretien et de rénovation courants de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation au préalable (Permis).

En guise d'information, les travaux suivants sont exemptés de l'obligation d'obtenir un permis auprès de l'inspecteur municipal, sans égard à la valeur des travaux réalisés :

- La pose de bouche d'aération sur le toit ou sous l'avant-toit des bâtiments à occupation strictement résidentielle ;
- Les travaux de peinture, de créosotage des murs ou du toit et de goudronnage du toit ;
- Les travaux de consolidation ou de réparation d'une cheminée pourvu que les dimensions restent inchangées ;
- Le remplacement des gouttières ;
- · La réparation des joints du mortier ;
- Le remplacement des ouvertures (portes et fenêtres) sans modifier l'emplacement ni les dimensions ;
- La réparation ou le remplacement des éléments endommagés ou détériorés d'une galerie pourvu qu'elle ne soit pas modifiée (main courante, marches, planchers, etc.);
- L'ajout de poses électriques, commutateurs, éclairages ou divers travaux similaires ;
- L'installation d'un système d'alarme (feu, vol, etc.) ;
- L'installation d'un évacuateur de fumée (hotte de poêle) dans le cas d'une occupation strictement résidentielle;
- Le remplacement ou la modification du revêtement d'un plancher (prélart, tuile, céramique, bois, etc.) si la structure du plancher n'est pas modifiée;
- Le remplacement du drain de fondation ;
- Les menus travaux de peinture intérieur ;
- L'installation d'une thermopompe ou climatiseur dans le cas d'une occupation strictement résidentielle;
- La réparation d'une clôture ;
- L'installation d'un crépi sur les fondations ;
- Les réparations des dommages à la suite d'un dégât d'eau (remplacement de l'isolant et du revêtement des murs ou plafonds) ;
- Le remplacement du revêtement de la toiture par les mêmes types de matériaux ;
- Le remplacement du revêtement de murs extérieurs par les mêmes types de matériaux.
- sions) d'une aire de stationnement pour un usage résidentiel.

Même sans permis, des normes spécifiques doivent être respectées.

Consultez celles-ci dans la règlementation municipale (*Règlement de zonage numéro 560, Règlement de construction numéro 562*). Des critères supplémentaires s'appliquent dans les secteurs assujettis aux *Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, secteurs Saint-Joseph et Boisé du Ruisseau.

Les travaux que vous désirez réaliser ne sont pas sur cette liste? Contactez Joey Savaria, inspecteur municipal :



450 532-3313 poste 1339



inspecteur@valcourt.ca

Levée de l'interdiction de stationner dans les rues le 31 mars

Le stationnement de rue sera permis en tout temps, sauf si la signalisation l'interdit, à compter du 31 mars. Nous demandons toutefois votre collaboration pour éviter de vous stationner dans la rue advenant une tempête de neige passée cette date. Également, les jours de collectes, faites attention à ne pas nuire au ramassage des bacs par le camion à pince. Ne vous stationnez pas devant ou trop près d'un bac! À titre de rappel, le stationnement sur rue est public et il appartient donc à tous. Si aucune contrainte n'est indiquée, il peut être utilisé en tout temps, par tout le monde en respectant toutefois les entrées de cour.

Interdiction de laver l'entrée de cour avec le boyau d'arrosage

Nous vous rappelons que selon règlement #569 sur la Stratégie Québécoise d'Économie d'Eau Potable, il est strictement interdit de faire fondre la neige ou la glace avec le boyau d'arrosage. Cette interdiction s'étend également au nettoyage de votre entrée de cour en dehors de la plage s'entendant du 1er avril au 15 mai et ce, si c'est absolument nécessaire. L'utilisation du balai est à privilégier. Finalement, le balayage de votre pelouse, pour retirer les résidus de sablage, ne doit pas être fait avec l'eau potable du réseau d'aqueduc.

Déversement de neige

Attention au déversement de neige dans la rue ou sur un autre terrain que le vôtre.

Tel que stipulé au *Règlement général de la Ville de Valcourt #608 (article 14)* et au *Code de sécurité routière du Québec (section 1, c vi. Art.498).*

« Nul ne peut déposer ou permettre que soit déposée de la neige ou de la glace sur un chemin public. »

Avec les températures plus douces qui arrivent, nous demandons votre collaboration pour éviter de déverser la neige amassée sur votre terrain dans la rue. Celle-ci doit demeurer sur votre propriété. Si vous souhaitez étendre le banc de neige, veuillez le faire dans votre entrée ou sur votre terrain.

Merci de respecter la sécurité de chacun!

Balayage des trottoirs et des rues

Dans l'éventualité où la température le permettrait, le service des travaux publics procèdera au balayage des trottoirs et des rues et la tâche se poursuivra jusqu'à la fin de la période de dégel, selon les normes du ministère des Transports du Québec.

Pourquoi attendre la fin de la période de gel?

Vous noterez que certaines rues seront nettoyées, alors que pour d'autres, nous attendrons la fin de la période de dégel. Les balais de rue, lorsqu'ils circulent sur le réseau routier, remplissent leur réservoir de l'abrasif qui a été utilisé durant la saison hivernale. La charge du matériel accumulé peut endommager les bordures des rues plus fragiles. Sur certains tronçons de rue, un passage trop hâtif des balais de rue peut entraîner des problèmes structuraux tels que la présence de trous dans la chaussée, d'ornières, d'affaissements ou de soulèvements localisés (ventre de bœuf). Tous ces bris représentent des coûts additionnels de réparation pour les contribuables. Reporter le balayage des rues à risque à la fin de la période de dégel permettra de réduire les risques de bris de la chaussée.

Aussi, cette période de temps additionnelle permet à tous les citoyens de procéder au nettoyage de leur terrain, permettant aux abrasifs de s'accumuler en bordure des rues.

Afin d'éviter de passer à plusieurs reprises dans les rues, nous demandons votre collaboration afin de :

- Balayer votre terrain dès que possible;
- Ne pas entasser le sable en monticule, car nos équipements de balayage ne pourront pas le ramasser;
- Ne plus envoyer de résidus d'abrasif dans la rue lorsque les travaux de balayage seront terminés. Si vous deviez le faire, il vous faudra le ramasser et l'apporter à l'écocentre.

Prenez soin de vous assurer que les résidus ne se retrouvent pas dans les réseaux pluviaux, pour éviter des coûts supplémentaires pour l'ensemble des contribuables.

ATTENTION il est strictement interdit de procéder au balayage de votre terrain avec une machine à pression qui utilise l'eau de l'aqueduc.



Clinique de denturologie et d'implantologie Valcourt



Le vrai spécialiste pour vos prothèses dentaires partielles, complètes et sur implants, votre denturologiste Ouverture bientôt!
Voisin du Uniprix

Jacques Grondin, d.d.

Service professionnel et attentionné Satisfaction assurée

LE PREMIER PAS VERS UN SOURIRE ÉPOUSTOUFLANT

DR JONATHAN GIRARD

CHIROPRATICIEN



















Douleurs lombaires, cervicales et autres articulations

- entorses
- tendinites
- migraines
- blessures sportives

Votre chiro de famille, près de chez vous!





DÉMÉNAGÉ À RACINE

PLUS DE DISPONIBILITÉS, CLINIQUE À MON DOMICILE
158 RUE DU HAUT-BOIS RACINE

Pour rendez-vous ou questions: (819) 993-7283





Lettre d'invitation pour participer au comité de la 40e édition du GPSV

En 2022, le Grand Prix Ski-Doo de Valcourt soufflera sur ses 40 bougies. Afin d'honorer la mission que s'était donnée le premier comité organisateur du FIM : Organiser un événement de courses de sports motorisés d'envergure internationale, dans une ambiance festive et rassembleuse, pour tous les amateurs et motoneigistes du Québec, l'organisation désire souligner la 40e édition de façon grandiose.

Le GPSV, en collaboration avec le Festi-Val en Neige, souhaite mettre sur pied un comité organisateur pour souligner la 40^e édition du Grand prix Ski-Doo de Valcourt en regroupant autour d'une même table, des organismes communautaires, des élus municipaux, des citoyens et quelques membres du conseil d'administration du GPSV.

Le comité sera responsable de la programmation "hors site" et aura pour objectif d'organiser différentes activités à l'image des 40 années du Grand Prix de Valcourt qui rayonneront partout dans la communauté.

La formule 40 ans, 40 bougies, 40 activités (pourquoi pas !!!) pourrait débuter avec l'arrivée de la première neige, c'est-à-dire vers la mi-novembre et pourquoi ne pas prolonger les festivités au-delà du week-end du GPSV avec la fonte des neiges ! Faire vivre aux citoyens, visiteurs, amateurs et athlètes une expérience unique, afin de faire connecter l'ensemble des participants à nos racines hivernales québécoises, notre mode de vie nordique.

Alors, chers (es) citoyens (ennes), nous sommes à la recherche de personne qui démontre de l'intérêt, du dynamisme et de la disponibilité pour siéger sur le comité du 40°. Si vous souhaitez déposer votre candidature, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir, d'ici le vendredi 13 mars 2021, votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention à l'adresse suivante : service.gpsv@gmail.com. Si vous désirez vous impliquer en tant que bénévoles pour l'une des activités qui sera dans la future programmation, vous pouvez donner votre nom en communiquant avec nous.

Le comité se réunira une fois par mois à partir de la fin mars afin d'organiser l'ensemble des activités entourant la 40^e édition.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Mme Marie-Claude Laverdière Coordonnatrice événementielle 450 532-3443 poste 1353 service.gpsv@gmail.com

CHRONIQUE DE PRÉVENTION INCENDIE



Régie intermunicipale de Protection contre l'incendie de Valcourt 541 Avenue du Parc, Valcourt (450) 532-1900 poste 3 prevention@cooptel.qc.ca



Par: Claude Lemire Tpi.

La neige et votre évacuation :

Votre service incendie vous assure qu'une évacuation sera plus rapide et plus efficace si elle a été préparée et pratiquée. Pour ce faire, il est donc primordial de :

- ✓ Déneiger vos sorties (ex. : portes, fenêtres du sous-sol, balcons, etc.) après chaque chute de neige. Dégelez-les aux besoins;
- ✓ Prévoir au moins deux trajets d'évacuation de secours pour chaque pièce au cas où l'un d'eux deviendrait inaccessible;
- ✓ Prévoir, avec votre famille, un point de rassemblement à l'extérieur. Ce point de rassemblement doit être facilement accessible en hiver, assez éloigné de votre domicile et visible des pompiers dès leur arrivée;
- ✓ S'assurer que les parcours d'évacuation, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, sont dégagés en tout temps (ex : chaussures, jouets, pelles, meubles de patio, etc.).

Saviez-vous qu'il est obligatoire d'avoir au moins une fenêtre dans chaque chambre ? Petits et grands sont-ils capables de l'atteindre et d'évacuer par celle-ci ?

Les génératrices et leur utilisation :

Bien que les pannes électriques soient peu fréquentes, nous en avons à chaque année. Certains citoyens prennent leur mal en patience et s'éclairent prudemment à la bougie, d'autres écoutent leurs téléséries préférées grâce à une génératrice. Qu'elles alimentent un congélateur ou qu'elles soient suffisamment puissantes pour alimenter toute une maison, les génératrices ont tous un point en commun : elles fonctionnent à l'essence ou au diesel.

Bien installées, elles ne constituent pas un danger en soit. Cependant, comme la plupart de ces appareils sont portatifs, certaines précautions sont à prendre avant même de les mettre en marche. En voici quelques-unes : Les génératrices portatives doivent être installées dehors et non dans votre garage. Même si la porte de garage est ouverte, vous risquez l'intoxication au monoxyde de carbone. Installez-la à au moins 5 mètres de votre résidence.

Remplissez toujours le réservoir d'essence avant le démarrage et arrêtez-les pour en refaire le plein. Respectez les directives des fabricants quant à la puissance qu'elles produisent (Watts) afin de ne pas l'endommager. Assurez-vous également du bon fonctionnement des disjoncteurs.

Les cordons prolongateurs (extensions) de plus de 15 m (50 pi.) sont à éviter. Plus ils seront longs, plus la tension (volts) chutera et affectera vos appareils électriques. Ceux d'un réfrigérateur ou d'un congélateur ne devraient jamais être d'un calibre inférieur à 14 AWG.

L'installation d'une génératrice permanente (dans le bâtiment) doit être faite par des professionnels. Il ne suffit pas de faire un trou dans le mur et d'y sortir le tuyau d'échappement ou d'enterrer un câble électrique sous la pelouse. Chacun son métier. En 2021 plus personne ne devrait brancher des câbles munis de pinces alligator directement dans un panneau électrique. Afin d'éviter de sortir à nouveau vos bougies et vos lampes torches, faites fonctionner votre génératrice quelques fois dans l'année. Vous vous assurerez ainsi qu'elle démarrera lorsque vous en aurez vraiment besoin!

Finalement, rappelez-vous que l'utilisation d'un détecteur de monoxyde de carbone est fortement recommandée lorsque l'on utilise une génératrice.



Nous vous remercions de prendre le temps de lire nos chroniques. Votre service de prévention incendie est là pour répondre à vos interrogations. N'hésitez pas à communiquer avec nous en composant le (450) 532-1900 # 3 pour toutes questions.



La trousse 72h, c'est essentiel!

Selon l'article 5 de la *Loi sur la sécurité civile,* toute personne doit faire preuve de prévoyance et de prudence.

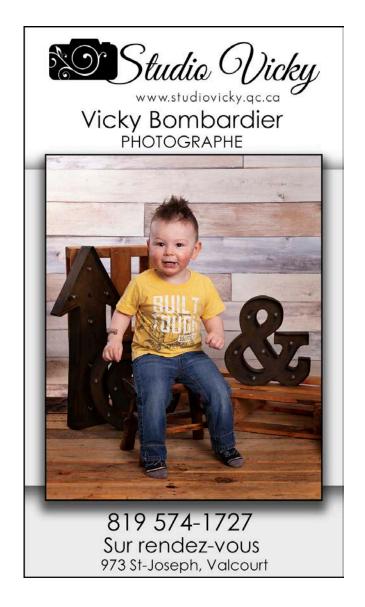
Prévoyance? Mais quelle prévoyance?

En lien avec les risques du milieu, les citoyens devraient notamment s'assurer de connaître les consignes à suivre en cas d'urgence et disposer d'un niveau d'autonomie leur permettant de faire face au moins aux 72 premières heures d'un sinistre. En gros, cela signifie qu'en tout temps, vous devez avoir à portée de main les articles essentiels pour que vous et votre famille puissiez vivre 72 heures dans un contexte critique. Ce délai de 3 jours est le temps que pourrait mettre la Ville à organiser les mesures d'intervention ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

Quoi mettre dans cette trousse?

- Eau potable (2 litres par personne, par jour)
- Nourriture non périssable et outils nécessaires à la consommation (ex: ouvre-boîte manuel, couteau suisse, etc.)
- Radio et lampe de poche à piles et piles de rechange
- Trousse de premiers soins
- Médicaments et équipements médicaux
- Articles de toilettes (brosse à dents, mouchoirs, papier hygiénique, savon, etc.
- Couvertures ou sac de couchage
- Argent et jeu de clés pour la voiture et la maison
- Sifflet, bougies et briquet
- Masques protecteur (masque de procédure)
- Photocopies de vos documents importants (identité, ordonnances, etc.)
- N'oubliez pas d'inclure des articles spécifiques pour les nourrissons, les animaux et les personnes avec des besoins particuliers (ex: allergies)







Le printemps est à nos portes! Qui dit printemps, dit grand ménage...

Les élèves de l'école de la Chanterelle vous demandent de conserver vos bouteilles et cannettes consignées car il y aura une collecte au début mai. La date exacte et le lieu vous seront communiqués prochainement. Les fonds amassés serviront à embellir la cour du côté des grands!

Merci à l'avance aux citoyens pour leur générosité!

Le comité de la Fondation de la Chanterelle





Chambres privées à louer à Valcourt

Situées dans un grand 6 ½ entièrement meublé, sur la rue St-Joseph, près de Poste Canada. L'électricité est fournie de même que l'accès à l'Internet. Vous aurez accès à une cuisine ainsi qu'à une laveuse et une sécheuse. Il est possible d'avoir un stationnement. Libre immédiatement au coût de 330\$ par mois. Appelez au 514 709-0018

APPEL DE CANDIDATURE

Centre de services scolaire des Sommets

SURVEILLANTE OU SURVEILLANT D'ÉLÈVES École primaire la Chanterelle à Valcourt

Semaine de travail

Sur appel (remplacement occasionnel)

Statut d'emploi

Emploi régulier cyclique 15 h et moins

Taux horaire

20,55 \$ à 22,35 \$ (selon la scolarité et l'expérience) Avantages sociaux monnayés : 8 % et 11 %

Horaire de travail

Lundi au vendredi de 11 h 25 à 12 h 45

Date d'entrée en fonction

Sur appel (remplacement occasionnel)

Supérieur immédiat

Direction d'école

Qualifications requises

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires;
- De l'expérience auprès des jeunes est un atout.

Profil recherché

 Personne dynamique, proactive et cohérente dans ses interventions auprès des jeunes

Principales responsabilités

- Surveille les élèves sur l'heure du diner;
- S'assurer du respect des règles de l'école;
- Gestion de conflits et de comportements sur l'heure du diner.
- Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

Pour la liste complète des attributions caractéristiques, consultez la page 41 : https://bit.ly/2F9bZcg

Faire parvenir votre curriculum vitae, dès que possible à l'adresse courriel : emplois@csdessommets.qc.ca.

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Le Centre de services scolaire des Sommets participe à un programme d'accès à l'égalité en emploi. Les candidatures des femmes, des personnes handicapées, des membres des minorités ethniques ou visibles et des autochtones sont encouragées. Nous offrons aussi des mesures d'adaptation aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.

GRANDE VENTE DE LIQUIDATION DE VÉLOS POUR ENFANTS 0-5 ANS EN MAI CHEZ ACTION SPORT VELO DE VALCOURT

(dates à déterminer)

5 \$ chacun peu importe le style, le modèle ou la marque!

Super aubaine pour les garderies, les organismes communautaires ou tout simplement pour offrir en cadeau à un membre de votre famille!

Suivez-nous sur FB pour voir les différents modèles qui seront disponibles!



GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS, VOS DONS SONT LES BIENVENUS!

En cette période de grand ménage, Action Sport Vélo peut vous aider à redonner une deuxième vie à vos articles de sport ainsi qu'à vos vélos.

Passez à l'ACTION: rapportez le tout chez Action Sport Vélo!

Déposez-y vos articles de SPORT : sacs et bâtons de golf, raquettes de tennis, patins à roues alignées, souliers de soccer, gants de balle molle, casques, etc.

Donnez une deuxième chance à votre VÉLO usagé d'être remis à neuf et d'en faire bénéficier une autre famille. Action Sport Vélo facilite vos achats! Nous acceptons l'argent comptant, la carte de débit et la carte de crédit!

Service courtois, chaleureux et professionnel!









En décembre dernier, le Centre d'action bénévole Valcourt et Région a reçu une subvention de Centraide Estrie dans le but de créer un projet pour nos aînés en lien avec l'isolement dû à la pandémie. Nous avons nommé ce projet « Trousses pandémie ».

Dans un premier temps, nous avons contacté les gens admissibles pour sonder leur intérêt quant au contenu. Deux choix étaient offerts: la trousse « activités cognitives » ou la trousse « activités artistiques ».

Alors, quelques semaines plus tard, les achats terminés, nous y voilà enfin! Ce sont 60 trousses qui ont été distribuées par des bénévoles du Centre et qui, nous espérons, feront grand bien aux aînés.

Colette Fontaine

Coordonnatrice au soutien à domicile

Sébastien Champagne

Travailleur de milieu auprès des aînés (ITMAV)

Jean-Yves Bergeron

Directeur général du Centre d'action bénévole Valcourt et Région



Sport et Loisirs

Inscriptions aux activités de l'été 2021

Les inscriptions en ligne débuteront le 15 mars. Voici quelques-unes des activités offertes :

- Soccer mineur
- Balle donnée mineure
- Activités aquatiques
- · Camp de jour
- Service de garde
- Cours de gardiennage 11 ans et plus
- Je me garde seul 9 et 10 ans

IMPORTANT:

Pour profiter des rabais qui s'appliquent à certaines activités pour les inscriptions multiples au sein d'une même famille, vous devez inscrire tous vos enfants dans la même transaction, sinon le rabais ne s'appliquera pas.

Si la situation le permet, le Service des Loisirs restera ouvert en soirée de 16h30 à 19h, les mercredis 24 mars, 21 avril et 5 mai. Suiveznous sur Facebook pour la mise à jour de cette information.

Il est à noter qu'en ligne, le montant TOTAL doit être payé immédiatement, par carte de crédit. Lors d'une inscription en personne, pour les montants de plus de 200\$, il est possible de payer 50% de l'activité lors de l'inscription et de remettre un chèque postdaté pour l'autre 50%. Le chèque postdaté doit être encaissable avant le début de l'activité.

Aucune exception ne pourra être faite.







16e Semaine québécoise des popotes roulantes du 14 au 20 mars 2021

Les popotes roulantes : un service essentiel!

Le Centre d'action bénévole Valcourt et Région livre 4125 repas chaque année à 40 personnes, depuis une trentaine d'années.

Semaine québécoise des popotes roulantes

Depuis 16 ans maintenant, le Regroupement des popotes roulantes du Québec organise la Semaine québécoise des popotes roulantes (SQPR) au mois de mars. Cette semaine permet à chaque popote roulante de promouvoir ses services alimentaires, ainsi que de favoriser le recrutement de ressources bénévoles dans sa localité. Les popotes roulantes proposent des repas complets et équilibrés qui sont préparés et livrés à domicile à de personne en perte d'autonomie, majoritairement aînée. Ce service, qui existe au Québec depuis plus de 50 ans, permet à cette population de demeurer chez soi plus longtemps. En plus de fournir une alimentation saine à coût modique, les popotes roulantes assurent une vigie auprès des clients, lesquels vivent souvent seuls ou sont en situation de vulnérabilité.

Plus que jamais cette année, les popotes roulantes ont prouvé qu'elles jouaient un rôle essentiel dans la société. Les mesures de confinement ayant particulièrement affectées la vie de la population qu'elles desservent, elles ont vu leurs demandes de service augmenter significativement. Tout en adaptant leur façon de faire afin de respecter les consignes sanitaires de la Santé Publique et de palier à la perte drastique de bénévoles faisant eu aussi majoritairement partie d'une tranche d'âge plus élevée, elles ont réussi à augmenter leur production et à répondre aux besoins de la clientèle. Ce sont plusieurs milliers de personnes qui, encore cette année, ont pu compter sur des personnes de cœurs afin de continuer à bien manger en toute sécurité. La situation dans laquelle nous a plongé la pandémie démontre la nécessité de ce service et c'est pourquoi le thème de l'édition 2021 de la SQPR, « Les popotes roulantes : un service essentiel ! », rappelle clairement ce fait.

Qu'est-ce qu'une popote roulante?

Une popote roulante est un organisme sans but lucratif dont le fonctionnement repose sur des bénévoles soucieux du bien-être de leur collectivité. Au Centre d'action bénévole Valcourt et Région, nos activités consistent à offrir des repas livrés à des personnes âgées, des personnes en perte d'autonomie, dans une perspective de maintien à domicile. Des plats sont disponibles pour livraison cinq jours par semaine au coût de 5,75\$.

Si vous désirez obtenir davantage d'informations concernant le service de popote roulante ou si vous désirez effectuer une inscription pour vous ou pour l'un de vos proches, communiquez avec notre organisme au 450-532-2255 #1.





VOTRE MRC EN ACTION

MARS 2021



De culture innovante

QUOI DE NEUF?

Séance du conseil : Le 17 mars 2021 à 16 h 00

Une carrière dans la MRC ça vous intéresse?

La MRC recrute:

- Deux éco-patrouilleurs pour faire partie de l'Escouade verte de la MRC durant la période estivale.

VAL-SAINT-FRANCOIS.QC.CA

Développement Val-Saint-François (DVSF)

AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)

Vous avez une entreprise qui a cessé en totalité ou en partie ses activités parce qu'elle est située en zone rouge? L'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) est là pour vous soutenir! Maintenant 3 nouveaux volets sont ajoutés à l'AERAM! Consultez le site Internet de la MRC pour en savoir plus. www.val-saint-francois.qc.ca/developpement-socioeconomique/programme-aide-urgence-pour-les-pme/

AGRICULTURE : INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT POUR DES PANIERS DE LÉGUMES

Vous êtes amateurs de produits locaux et vous aimeriez avoir de délicieux paniers de légumes bien de chez nous? Consultez la liste des producteurs maraîchers du Val en visitant la page "Achetez local dans le Val-Saint-François". Si vous souhaitez vous régaler cet été, faites-vite pour réserver, les places sont limitées!

www.val-saint-francois.qc.ca/ developpement-socio-economique/ achetez-local-val-saint-francois/

APPEL À PROJETS - FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES (FIC)



DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE D'ICI LE

FONDS
D'INITIATIVES
CULTURELLES (FIC)

Consultez notre page Internet : www.val-saintfrancois.qc.ca/developpement-socioeconomique/fonds-dinitiatives-culturelles/



Service de l'environnement

GALA DES PRIX D'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT

C'est avec grande fierté que le 26 février dernier, la MRC du Val-Saint-François a reçu, lors du Gala des prix d'excellence en environnement, un prix "Distinction" pour ses projets novateurs en matières d'environnement grâce à ses deux nouvelles collectes spéciales et le bannissement des sacs de plastiques à usage unique. Merci à tous nos citoyens de participer activement à ces projets environnementaux.



Service de l'aménagement du territoire

DES CARTES DYNAMIQUES POUR MIEUX CONNAÎTRE LE TERRITOIRE DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Grâce aux cartes dynamiques qui se trouvent sur le site Internet de la MRC, vous pouvez, entre autres, localiser les zones inondables et les milieux humides du territoire et même connaître l'évaluation foncière d'une propriété!



Consultez la page "cartes thématiques" sous l'onglet "MRC" ainsi que la page "Évaluation foncière" sous l'onglet "service" du site Internet de la MRC pour consulter ces cartes!



RÉFÉREZ-NOUS UN AMI ET OBTENEZ

1 MOIS DE SERVICE(S) GRATUIT(S)!*



Complétez le formulaire dans l'espace client sur notre site Internet et obtenez gratuitement les services auxquels votre ami s'est abonné pendant 1 mois!

Explorer Cooptel l'inattendu

1888 532-COOP (2667) **cooptel.ca**

Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier

Moment d'histoire : le hockey

Le hockey était très populaire chez les employés de Bombardier Limitée dans les années 1970!

Plusieurs départements, divisions et filiales de Bombardier Limitée avaient leur propre équipe. Voici la photo d'une équipe de la ligue Bombardier qui pose dans l'aréna de Valcourt en 1971.



50 ans du Musée : des nouveautés chaque mois

Cette année, afin de souligner les 50 ans du Musée, vous trouverez de nombreuses nouveautés tous les mois sur notre site Web. Vous pouvez tout d'abord redécouvrir d'anciennes expositions grâce à des textes composés par nos experts des collections. Ce mois-ci, plongez dans vos souvenirs avec l'Exposition Internationale sur la motoneige qui a été présentée pendant 15 ans au Musée, soit du 24 mars 1990 au 23 février 2015. Pour les amateurs de véhicules historiques, vous serez séduits par nos capsules présentant des véhicules de notre réserve. Apprenez-en plus, entre autres, sur le tracteur Muskeg! Grâce à quelques anecdotes, découvrez ce véhicule conçu par Joseph-Armand Bombardier à la suite de la Deuxième Guerre mondiale! Finalement, notre collection comprend plus de 2500 artéfacts. Nous avons donc décidé de vous en faire découvrir quelques-uns. Saviez-vous que nous avons une photographie de Joseph-Armand et de Yvonne Labrecque qui a



été prise le jour de leur mariage? Le cliché du photographe J. A. Légaré de Waterloo capture le couple lorsque Joseph-Armand Bombardier a 22 ans et Yvonne Labrecque a 20 ans. Pour découvrir tous ces nouveaux contenus, visitez le www.museebombardier.com.

Nouvelles activités numériques pour les jeunes

Vous cherchez des idées d'activités originales pour vos enfants? Essayez nos activités numériques à distance offertes durant le mois d'avril. Développées par notre équipe du Fab Lab, elles sont parfaites pour les jeunes de 8 à 12 ans!

Introduction à la programmation

Vos enfants aiment jouer à des jeux? Pourquoi ne pas leur montrer comment créer leurs propres jeux à l'ordinateur? C'est ce que nous vous proposons dans cet atelier où nos guides les accompagneront dans la découverte du monde de la programmation avec la plateforme Scratch! Vos jeunes seront guidés à travers de courts défis pour leur permettre de s'approprier les concepts de base du logiciel et créer leur premier jeu d'ordinateur!

Impression 3D

L'impression en trois dimensions intrigue vos enfants? Pendant trois ateliers, nos guides les guideront dans la découverte du logiciel gratuit Tinkercad pour la création de dessins destinés à l'impression 3D. Pendant chaque atelier, ils amélioreront leurs techniques de création. À la fin des ateliers, faites-nous parvenir leur chef-d'œuvre numérique. Nous l'imprimerons pour eux et leur expédierons par la poste!

Ces 2 formations comprennent 3 ateliers de 1 h 30! Consultez le site Web du Musée pour réserver une place au museebombardier.com.

Centre culturel Yvonne L. Bombardier

Lancement numérique de l'exposition Kaléidoscope

Le dimanche 14 mars 2021 à 14 h 00, assistez sur Facebook au lancement en ligne de l'exposition Kaléidoscope mettant



en vedette le travail rempli de mouvements et de couleurs des artistes Renée Carrier, Marie-Josée Laframboise, Caroline Hayeur et D. Kimm. Après une courte vidéo présentant les œuvres exposées dans les murs du Centre culturel, assistez à une discussion entre les artistes et l'animateur Sylvain Dodier vous permettant d'en savoir plus sur ces quatre femmes et leur démarche artistique.

Le Centre culturel étant maintenant de nouveau ouvert, vous pouvez même venir voir les œuvres de vos propres yeux! L'exposition est présentée jusqu'au 11 avril.

Entrée gratuite!

Formation en ligne : Découvrez le catalogue en ligne de la Bibliothèque

31 mars de 10 h à 11 h

Depuis bientôt un an, la Bibliothèque met à la disposition de sa clientèle un nouveau catalogue en ligne, implanté par le Réseau BIBLIO de l'Estrie. Plusieurs abonnés ont manifesté le désir d'apprendre à mieux comprendre ce nouvel outil. Lors de la présentation offerte par Carol-Anne Côté, bibliothécaire au Réseau BIBLIO, vous apprendrez à consulter la collection, à faire une recherche, à consulter votre dossier d'abonné, à réserver des documents et à renouveler vos emprunts.

Gratuit | Places limitées

Réservation:

450-532-2250 | bylb@fjab.qc.ca | comptoir du prêt

Requis : Pour participer à la formation, vous devez avoir un ordinateur ou une tablette électronique et avoir un accès à Internet. Un lien Zoom sera envoyé aux participants quelques jours avant la rencontre.

Participez gratuitement aux ateliers numériques offerts par Alphanumérique.

Jeudi 11 mars, de 19 h à 20 h : #30 secondes avant d'y croire : Viralité et impacts des fausses nouvelles, animé par un journaliste de la FPJQ.

Mercredi 17 mars, de 19 h à 20 h : Cliquer ou ne pas cliquer, reconnaître et se protéger de l'hameçonnage.

Mercredi 24 mars, de 19 h à 20 h : Sécurité en ligne, trucs et astuces.

Pour en savoir plus, consultez notre site Web au <u>www.centreculturelbombardier.com</u>





VOUS AVEZ BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT-TRANSPORT POUR VOTRE RENDEZ-VOUS À LA VACCINATION ?

Vous avez plus de 65 ans
Bonsecours - Canton de Valourt - Lawrenceville - Maricourt
Racine - Sainte-Anne-de-la-Rochelle - Valcourt

Appelez-nous dès aujourd'hui.
Nous pouvons vous aider à prendre votre rendez-vous.

Contactez 450 532-2255, poste 1

